

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 septembre 2018

Présents: Michel SOULES, Patrick SUBIAS, Jean BOISSELIER, Alain GUIRAUD, Robert FOURCADE, Sylvette PUEYO, Patricia BOUYSSOU, Fatima AMRANI

Pouvoirs: Sabine GARCIA à Jean BOISSELIER
Pascal MONIER à Michel SOULES,
Thierry GOUT à Robert FOURCADE

Absents non excusés : MAILHE Ludovic, Patrick PUBIL, Nelly LEJARRE, Cécile REYES

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick SUBIAS.

Début de séance à 19h 20 mn

Vente du terrain AE10.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet de vente de la parcelle AE10 à la Société HECTARE.

Il précise que le lotisseur réaliserait 21 lots comprenant 30 logements dont 6 logements sociaux. Il rappelle que la superficie du terrain s'élève à 17 000 m², dont 2 000 m² sont réservés à la réalisation de l'extension du cimetière et d'un espace vert communal.

Monsieur le Maire propose de vendre, après division de ladite parcelle, 15 000 m² à la Société HECTARE au prix de 14 €/le m², soit un montant de 210 000 €. Il précise que le paiement s'effectuerait comme suit :

- 60 000 € à la signature de l'acte authentique de vente,
- Le lotisseur réglera la somme de 10 000 € par lot vendu jusqu'au 15^{ème} lot, ou à défaut il réglera le solde d'un montant de 150 000 € au terme des trois ans suivant la signature de l'acte initial.

Monsieur Robert FOURCADE soulève le problème du chemin de la Madeleine et craint que la Société HECTARE signe l'acte de vente à condition que l'on fasse les travaux d'aménagement du chemin comme ça avait été dit à la réunion entre les deux parties.

